



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 2 JUIN 2026

OBJET : CCAS – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – EXERCICE 2026

N°2026-19

Date de transmission en Préfecture :

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **28 mai 2026**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Nombre de membres présents ou représentés : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,**

Secrétaire de séance : **Yolande COL, directrice**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Carole CAMICEL – Nadine CARRION – Christiane CONSTANT (arrivée à 18 h 48) – Jean-Paul COTTIER – Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Anne JUSTIN – Edith LEFEBVRE – Christophe REBOUL Marie-Laure REBOUL – Christèle RIVAT – Christian VIVENS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Xavier DÉMONET (à Christian VIVENS) – Fatima GANNAZ (à Agnès BÉRAL)

Le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2026 soumis au vote du Conseil d'administration, s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	6 098.32 €	6 098.32 €
Fonctionnement	28 507.57 €	28 507.57 €

Les objectifs des ajustements proposés seraient les suivants :

➤ **Pour la section de fonctionnement**

En dépenses :

- Ajuster à hauteur de 1 000 € les fluides des logements d'urgence en fonction du réalisé 2025,

- Ajouter une enveloppe de 1 600 € pour la reliure des registres des délibérations de 2017 à 2024,
- Ajouter une enveloppe de 1 000 € pour la mise en place d'une action sur les violences intrafamiliales,
- Ajouter la somme de 780 € au titre des missions assurés par le Centre de Gestion, incluant le dispositif signalement et la sollicitation d'un agent ainsi que l'accompagnement à la réalisation du rapport social unique,
- Ajuster à hauteur de 1 000 € l'enveloppe sur le repas des seniors en lien avec l'augmentation du nombre de convives passant de 220 à 230 convives en 2026,
- Ajouter la somme de 790 € au titre du remboursement à la Caisse des Dépôts de la compensation du supplément familial de traitement pour l'année 2024,
- Prévoir la somme de 1 000 € pour couvrir les admissions en non-valeur
- Augmenter les enveloppes des aides sociales facultatives (dépannages alimentaires + 2 000 € et aides sociales + 2 500 €) au regard de la conjoncture actuelle,
- Ajuster la masse salariale à hauteur de 16 487.57 € au regard des dépenses constatées en cours d'exercice qui s'avère supérieure aux estimations initiales,
- Prévoir la somme de 350 € pour la régularisation de recettes sur l'exercice 2025 consécutives à des doublons constatés dans le cadre de la régie de recettes du CCAS ainsi qu'à une erreur d'imputation budgétaire.

En recettes :

- Inscrire l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 soit 18 737.57 €,
- Ajuster à la hausse les mises à disposition du CCAS à la Ville et du CCAS aux Arcades à hauteur de 2 970 € en lien avec l'évolution de la masse salariale,
- Ajuster à la hausse les recettes sur plusieurs postes budgétaires à hauteur de 2 200 € notamment celles relatives aux frais (hors personnel) de la navette seniors ainsi que celles liées aux dons et à la participation des usagers dans le cadre des logements d'urgence en lien avec le réalisé des exercices précédents,
- Diminuer à hauteur de 400 € les recettes relatives aux activités du service handicap en lien avec la diminution du nombre de personnes inscrites à la sophrologie.

L'équilibre de la section de fonctionnement s'opère par l'augmentation de la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS à hauteur de 5 000 €, celle-ci s'élevant pour l'année 2026 à 202 000 €. Pour rappel, la subvention votée lors du budget primitif était de 197 000 €.

➤ **Pour la section d'investissement**

- En recettes :
 - Inscription de l'excédent d'investissement reporté au compte 001 soit 6 098.32 €
- En dépenses :
 - Prévoir l'intégration d'une enveloppe de 6 098.32 € pour l'achat de mobiliers divers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

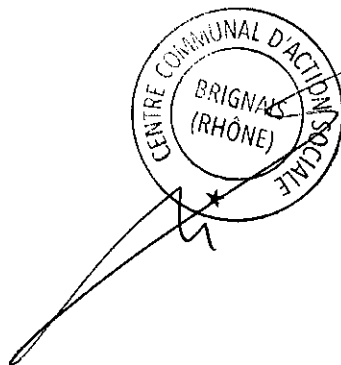
Oùï, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

-VOTE le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale - exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération et présenté en séance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme
Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD

Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Sébastien FRANÇOIS

Accusé de réception en préfecture
069-266910124-20260602-CCAS202619-DE
Reçu le 12/06/2026